UFIPA UNION DE LA FILIÈRE PAPETIÈRE

PROCES-VERBAL
DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
UFIPA

Du 7 Juin 2018 à 08h30 à Bandol

Conformément aux Statuts, le quorum étant atteint, l'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

1°) Un avis de convocation.

2°) La feuille de présence à l'Assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires.

3°) Le texte des résolutions.

Jean CODARINI ouvre la séance à 08h30.

ORDRE DU JOUR

1° - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2017 à Bandol.

2° Rapport d'activité :

Nous avons enregistré :
- Une adhésion : celle de SCHNEIDER
- Une démission : celle de SODECOB

TOTAL ADHERENTS :
A ce jour, nous avons 58 entreprises adhérentes.

Le Comité Directeur s'est réuni 4 fois depuis le dernier congrès.

Les principes de l'UFIPA :

- Positionner l'UFIPA comme partenaire indispensable des acteurs de la filière

- Concrétiser plus fortement notre Action « Rassembler, Promouvoir, Servir »
  - RASSEMBLER tous les protagonistes de façon à doter la profession d'un organe d'expression collectif
  - PROMOUVOIR et valoriser l'ensemble de la profession
  - SERVIR la profession en diffusant l'information et en stimulant les composantes

- Engager plus fortement avec notre environnement (stakeholders)

Plan d'actions de l'UFIPA :

- Rassembler les acteurs de la filière en favorisant l'échange & la convergence
  - Enrichir l'émission d'informations auprès des membres, souscription de service de veille au-delà des informations marché.
  - Centralisation d'informations utiles à la profession (normes, réglementation).
  - Mise en place d'une lettre d'informations.

- Développer les outils & services de l'UFIPA à destination de la filière & de ses membres
  - **Etudes**
    - Etude Filière annuelle
    - Lettre de conjoncture
    - Etude Harris (mise en place d'une étude centrée sur l'évolution des processus d'achat du consommateur final).

  - **Plateforme d'échanges de données**
    - Mise en place d'une plate-forme qui permettrait d'héberger une base de données centralisée fabricants / distributeurs
    - Optimiser, Simplifier & Enrichir les échanges de données

- Accélérer le chantier de la modernisation de la filière & de l'UFIPA
  - Refonte de l'identité visuelle
  - Mise à jour des outils de présentation (plaquette, site…)
  - Mise en place de services additionnels en ligne

- Promouvoir la filière par l'organisation de conférences & par une prise de parole à l'extérieur
  - Congrès annuel
  - Petits-déjeuners rencontres en partenariat avec la fédération EBEN

3° - Rapport financier de l'exercice 2017

Compte de résultat

Cotisations : 171 616€ (- 6 483€)
Conventions de prestations : 31 838€ (- 3 508€)
Recettes congrès : 102 256€ (+ 6 276€)
Petits-déjeuners : 1 535€ (+ 1 435)
Produits financiers et exceptionnels : 630€ (- 549€)

Récapitulatif des produits : 307 875€ (- 12 956€)

Charges locatives : 25 455€ (- 996€)
Etudes filières : 76 575€ (+ 6 200€)
Prestations de services : 10 360€ (- 9 700€)
Frais de congrès : 99 254€ (- 15 484€)
Frais de personnel : 56 215€ (+ 3 288€)
Réception et déplacement : 11 897€ (+ 6 047€)
Impôt des sociétés : 4 137€ (- 22 583€)
Frais bancaires et divers : 914€ (+ 622€)

Récapitulatif des charges : 284 807€ (- 32 606€)

Solde de gestion : 23 068€

Bilan
Le total du bilan s'élève à 299 843€

4° - Budget 2018

Ressources estimées :
2018 : 317 202€

Prévisionnel charges de fonctionnement :
2018 : 318 045€

Solde de l'exercice :
2018 : - 843€

5° - Quitus aux membres du Comité Directeur

Votre Comité Directeur vous demande à travers la 4ème Résolution quitus pour sa gestion.

6° - Renouvellement partiel statutaire du Comité Directeur

Comme il est d'usage à la 5ème Résolution, il y a élection ou réélection d'un certain nombre de membres du Comité Directeur.

A l'issue de cette intervention, le Président déclare la discussion ouverte.

Aucune question n'étant posée, il est donné lecture des Résolutions.

PREMIERE RESOLUTION
Après avoir entendu la lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2017 à Bandol, telle que copie en a été adressée aux Sociétaires, l'Assemblée en approuve les termes. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport moral et du rapport de gestion, tels qu'arrêtés par le Comité Directeur, approuve les comptes de l'exercice 2017 UFIPA.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture du budget 2018 tel qu'arrêté par le Comité Directeur, approuve le projet d'exercices 2018 UFIPA.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle donne quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé à tous les Membres du Comité Directeur.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Cette année, 5 mandats prennent fin en juin 2018. Ce sont ceux de :

I - COLLEGE DISTRIBUTEURS

Madame Christel JAFFRES	BUREAU VALLEE
Monsieur Hervé GILG	OFFICE DEPOT

II - COLLEGE FABRICANTS

Monsieur Charles NUSSE	EXACOMPTA / CLAIREFONTAINE
Monsieur Hugues CHATELAIN	PILOT PEN FRANCE
Monsieur Bernard BOUVET	UPCP (Union Professionnelle de la Carte Postale)

Cette année, six candidats (2 distributeurs, 4 fabricants) se présentent pour cinq postes à pourvoir :

I - COLLEGE DISTRIBUTEURS

Madame Christel JAFFRES	BUREAU VALLEE
Monsieur Hervé GILG	OFFICE DEPOT

II - COLLEGE FABRICANTS

Monsieur Charles NUSSE	EXACOMPTA / CLAIREFONTAINE
Monsieur Maxime BRASSEUR	MITSUBISHI PENCIL
Monsieur Hugues CHATELAIN	PILOT PEN FRANCE
Monsieur Bernard BOUVET	UPCP (Union Professionnelle de la Carte Postale)

Les membres de l'UFIPA sont appelés à voter à main levée pour le collège distributeurs.

Madame Christel JAFFRES est réélue à la majorité des voix (1 abstention)
Monsieur Hervé GILG est réélu à l'unanimité des voix

Puis les membres de l'UFIPA sont appelés à voter à bulletin secret pour le collège fabricants.
Il est rappelé que l'UPCP, membre fondateur de l'UFIPA, est réélu d'office.

Sur 43 personnes présentes ou représentées, nous avons 43 voix exprimées.

Monsieur Charles NUSSE	39 voix
Monsieur Maxime BRASSEUR	11 voix
Monsieur Hugues CHATELAIN	34 voix

L'Assemblée Générale Ordinaire élit ou réélit les membres suivants au Comité Directeur :

Madame Christel JAFFRES	BUREAU VALLEE
Monsieur Hervé GILG	OFFICE DEPOT
Monsieur Charles NUSSE	EXACOMPTA / CLAIREFONTAINE
Monsieur Hugues CHATELAIN	PILOT PEN FRANCE
Monsieur Bernard BOUVET	UPCP (Union Professionnelle de la Carte Postale)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h30.